

## Bâtiment industriel suite liquidation judiciaire

Par Gold0103, le 12/05/2020 à 05:16

Bonjour,

Je viens demander conseil. Nous avons un bâtiment industriel que nous avions loué à un entrepreneur qui est en liquidation judiciaire dépuis 2 mois. Le mandataire judiciaire a donné l'accord à mon ancien locataire pour me restituer les clés moyennant une attestation de ma part. Grosse déception et colère quand je suis rentré dans mon local : sale, pas entretenu, encore beaucoup d'affaires jusqu'à toute la comptabilité et les papiers administratifs de mon locataire, non récupérées... Mon ex-locataire me dit de tout jeter. L'huissier nommé ne répond pas aux mails et le liquidateur ne prend aucune responsabilité et ne m'a jamais contacté. Je ne sais même pas si l'eau et l'électricité ont été résiliés. Légalement, que suis-je censé faire de tout ce qui reste et ne m'appartient pas ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par Tisuisse, le 12/05/2020 à 08:55

Bonjour,

Le bail est rompu ? si oui, vous jetez tout ce qui ne vous est d'aucune utilité, au locataire de se débrouiller ensuite, vous n'êtes pas responsable de ses négligences.

Par Gold0103, le 12/05/2020 à 10:57

Merci beaucoup pour votre réponse!